

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 11 mars 2015, d'agréer la société de gestion suivante

AFRICA PIONEER PARTNERS

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : Zone Urbaine Nord, Borj ElMakateb, bureau N°E5/B05, 1082 - Tunis.

Capital Social : 100 000 dinars divisé en 10 000 actions de 10 dinars chacune.